



Vol à l'étalage, que risque t-on ?

Par **sbass73_old**, le **19/06/2007** à **17:34**

Bonjour,
que risque t-on si on se fait attrapé pour vol à l'étalage quand on est majeur?
Admettons que le montant soit inférieur à 50 euros, payés après interception par le vigile.
Une lettre plainte a été remplie avec photocopie de la carte d'identité, le sujet n'a aucun antécédent).

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Par **Christelle_old**, le **20/06/2007** à **03:21**

Bonjour,

La palinte est transmise au procureur de la République. C'est lui qui décide de la suite à donner. Il se peut qu'il n poursuive pas s'il n'y a pas d'antécédent. Sinon il y a passage devant le tribunal. Il n'y aura sûrement pas de peine de prison, mais une petite amende de principe.

Pour autant ce n'est pas anodin, c'est un précédent, qui peut empêcher certaines carrières, et rendre la justice plus sévère ensuite...